

SONNET SUR UNE PRISE DE VOILE.

Jeunes filles dont la démarche pensive et lente annonce que vous revenez d'une solennité grande et pieuse (la piété est empreinte sur votre visage, et plus encore dans vos yeux qui pleurent et sont baissés.)

Où donc est celle qui, entre toutes les autres, se tenait comme un soleil de beauté et de vertu, aux rayons duquel les âmes bien nées découvraient les voies par où l'on va au ciel ?

Les jeunes filles répondent : "N'espère plus la voir parmi nous ; aujourd'hui cette belle lumière est éteinte pour le monde dont elle faisait le bonheur."

"Tu peux aller voir sa parure éparse sur le seuil d'un cloître : la pourpre et les joyaux jonchent le sol, et le vent emporte au loin les beaux cheveux, d'or."

QUEBEC, 4 JUILLET, 1844

Avec le présent Numéro nos abonnés recevront aussi la partie musicale de notre feuille, composée de huit pages. La première Romance, intitulée :

"LE SOLEIL DE MA BRETAGNE."

Est une des plus belles créations de Mlle. Leisa PUGET qui tient aujourd'hui en France, nous pourrions dire dans le monde entier, le sceptre de la composition en ce genre.

Avec cette belle Romance, nous croyons qu'en nous saura gré d'avoir reproduit les couplets composés par F. M. Derome, Ecr., à l'occasion du Banquet de la Saint Jean Baptiste. Le motif et les accompagnements qui sont de M. Charles Sauvageau ne peuvent qu'ajouter à la réputation déjà si bien établie de l'habile compositeur dont Québec se glorifie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE MENESTREL paraît tous les Jedis. Il se compose de vingt pages, grand octavo, dont seize sont exclusivement consacrées à la partie Littéraire, et les quatre dernières à la Musique. L'année sera divisée en trois volumes, dont deux de Littérature, de 416 pages chaque, et un de Musique, de 208 pages.

Les conditions sont, outre les frais de poste, de TROIS PASTRES par année, payable par semestre et d'avance. Cette dernière condition est de rigueur. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Toutes communications doivent être adressées, franchises de port, à PLAMONDON et CIE, Rédacteurs-Propriétaires, Bureau, à l'encoignure des Rues du Parc et des Jardins, vis-à-vis la Chapelle des Dames-Usuelles, Haute-Ville.

Les Messieurs suivants qui ont bien voulu se charger de l'Agence du Ménestrel, sont autorisés à recevoir les noms des souscripteurs, à percevoir le montant de l'abonnement, et à en donner des reçus en conséquence.

- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| M. M. G. N. Gosselin, | Au Bureau de l'Aurore, Montréal. |
| J. Bte. Saint-Denis, | Saint-Hyacinthe. |
| Louis Berlingot, | Boucherville. |
| H. Garnett, | Rivière du Loup (en haut). |
| Antoine Bureau, | Trois-Rivières. |
| Louis Balté, | Deschambault. |
| Wilfred Launière, | Saint-Michel. |
| George Tanguay, | Saint-Cervais. |
| George Couillard, E. D. | Saint-Thomas. |
| T. Chapais, N. P. | Rivière-Ouelle. |
| Horace Pinet, N. P. | Kamouraska. |
| Cléophe Cimon, N. P. | Malbaic. |
| Arthur Chamberland, N. P. | Rivière du Loup (en bas). |
| J. B. Beaulieu, N. P. | Kakouna. |

PLAMONDON et CIE, Rédacteurs-Propriétaires.

Imprimé par STANISLAS DRAPEAU et Cie Bureau de l'Artisan et du Ménestrel.